



## Conseil municipal

### Procès-verbal de la séance du 7 mai 2025

*Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.*

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

*Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFORIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAU, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.*

*Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).*

*Procurations (3) :*

*Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS  
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER  
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAU*

*Absent (1) : M. Stanislas KULAGA*

*Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.*

**Rappel des délibérations adoptées  
au cours de la séance du mercredi 26 février 2025**

---

1. Approbation du procès-verbal du 09 décembre 2024
2. Approbation du compte financier unique du budget principal de la commune
3. Affectation du résultat 2024 du budget principal de la commune
4. Vote des taux de fiscalité locale
5. Subventions aux associations
6. Approbation du budget primitif 2025 de la commune
7. Autorisation de virement de crédits de chapitre à chapitre
8. Convention de partenariat pour l'organisation du voyage des apprentis matelots dans le cadre de l'événement « Les Grandes Voiles Du Havre 2025 » Edition 2025
9. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la CULHSM dans le cadre de la requalification du centre-bourg de Criquetot l'Esneval
10. Adhésion au groupement de commande d'électricité et de gaz avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole
11. Soutien financier à Mayotte
12. Garantie d'emprunt SEMINOR
13. Questions diverses

**Ordre du jour de la séance**

---

1. Approbation du procès-verbal du 26 février 2025
2. Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre technique municipal et autorisation de lancement de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre
3. Autorisation de lancement de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour l'extension-réhabilitation du restaurant scolaire
4. Autorisation de lancement de consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour la création d'un arboretum
5. Instauration d'un tarif pour la sortie à la Foire de Paris
6. Autorisation de demande de fonds de concours à la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole
7. Renouvellement d'une convention triennale : tarification sociale des cantines scolaires
8. Demande d'acquisition de la parcelle cadastrée Section AB n°74 d'une superficie de 2591 m<sup>2</sup>
9. Approbation du programme d'effacement de réseaux du SDE76 via la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole – rue des Châtaigniers.
10. Requalification de l'indice 76196-129 en indice levé
11. Supprimé -
12. Questions diverses

**1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26  
FEVRIER 2025**

Le procès-verbal a été transmis aux élus municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 février 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du 26 février 2025.

## **2. AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Monsieur le maire explique que la commune de Criquetot l'Esneval souhaite procéder à la création d'un centre technique municipal d'une superficie totale d'environ 450 m<sup>2</sup> afin de remplacer les locaux actuels devenus vétustes.

Le bâtiment devrait être composé de deux zones principales :

- d'une zone 1 : Administratif/vestiaires (isolé/chauffé) compris sous le volume principal
- d'une zone 2 : Atelier – Garage/Stockage (isolé/non chauffé)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que suite à la réunion de travail du 22 avril 2025 et au vote du budget primitif 2025 qui a eu lieu le 26 février 2025 dont cette opération a été inscrite dans les investissements, qu'un marché à procédure adaptée a été lancé afin de désigner un maître d'œuvre pour définir les besoins et réaliser le DCE (document de consultation des entreprises) pour la réalisation des travaux. La remise des offres était fixée au lundi 31 mars 2025 à 10h00.

12 offres ont été reçues.

Après analyse des offres par la commission voirie/travaux en date du 22 avril 2025, l'offre qui a été déclarée la mieux-disante est celle de la SAS CLEF Architecture située à Paris avec un taux de rémunération fixé à 6,30% soit un montant de 50 400 euros. Le montant estimatif total des travaux est de 950 000,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'acquisition de terrain s'élevant à 93 906,00 euros (23,50 euros du m<sup>2</sup> - délibération du 9/12/21).

Il va ensuite être envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre en juin 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Monsieur le maire confirme que nous officialisons cet investissement ce soir.

*Arrivée de M. GIBAUD à 19h07.*

Mme VAUDRY souhaiterait savoir si la société retenue est connue de la mairie.

M. FLEURET répond que l'architecte retenu est épaulé par un Maître d'œuvre qui a travaillé avec nous pour le gymnase.

Mme CHAPELLE demande le nom des 12 entreprises qui ont répondu, ce qui lui est communiqué.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Signer le marché pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre avec la SAS CLEF Architecture,
- Lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,
- A prendre toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

### **3. AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, suite au conseil municipal du 4 décembre 2023 et aux diverses réunions de travail (08/03/23, 06/06/23, 06/09/23, 14/12/23, 20/02/24, 21/05/24, 25/11/24, 22/04/25), le projet définitif d'extension-réhabilitation du restaurant scolaire présenté lors de la dernière réunion de travail du 22/04/25.

Le permis de construire a été déposé le 31 mars 2025.

Il est désormais envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour le mois de mai 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux est de 910 000,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'études de 90 000,00 euros HT.

M. FLEURET explique que le délai du permis de construire est de 5 mois auquel il faut ajouter 10 mois de travaux. Ces derniers devraient débuter à la rentrée de septembre.

Mme BOUQUET demande comment va se passer le déménagement ?

M. FLEURET explique que le temps du désamiantage de la toiture, les enfants devront aller déjeuner à la salle des fêtes pendant environ 4 mois. Florian consulte trois prestataires extérieurs pour la fabrication du plat car il ne sera pas possible de déplacer les éléments de cuisine de la cantine actuelle.

Mme CHAPELLE demande si le tarif des repas restera à l'identique. M. FLEURET acquiesce.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,
- A prendre toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

#### **4. AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ARBORETUM**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, suite au conseil municipal du 9 juillet 2024 et aux diverses réunions de travail dont la dernière en date au 22 avril 2025, que le projet de création d'un arboretum se poursuit.

Il est désormais envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour le mois de mai 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux est de 410 000,00 euros HT auquel il faut ajouter 48 000 euros HT de frais d'études.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,
- A prendre toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

#### **5. INSTAURATION D'UN TARIF POUR LA SORTIE A LA FOIRE DE PARIS**

M. le Maire explique qu'une sortie à la Foire de Paris est organisée le mercredi 7 mai 2025.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

Pour tous : transport + entrée au salon : 40 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à appliquer ce tarif.

#### **6. AUTORISATION DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE**

Il est proposé de solliciter la Communauté Urbaine du Havre dans le cadre des fonds de concours d'investissement, pour les travaux de réhabilitation-extension du restaurant scolaire dont le coût de l'opération est estimé à 1 000 000,00 euros H.T.

Le montant sollicité dans le cadre de ces fonds de concours serait de 202 862,00 euros (soit le solde du montant octroyé dans le cadre des fonds de concours).

Le montant initial était de 402 862,00 euros. Pour rappel, des fonds de concours ont déjà été fléchés pour l'aménagement des places CHEDRU et LECLERC pour 150 000 euros et pour l'aménagement du cimetière pour 50 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine du Havre pour les travaux de réhabilitation-extension du restaurant scolaire.

## 7. RENOUELEMENT D'UNE CONVENTION TRIENNALE : TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle que depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Pour rappel, l'aide de l'Etat est de 3€ par repas.

De plus, une bonification de 1 € est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGAlim et s'inscrivent sur le site ma cantine, ce qui est notre cas.

Lors du conseil municipal du 29 juin 2022, les membres ont autorisé la signature de cette convention triennale afin de mettre en place la cantine à 1 euro.

Cette dernière arrivant à échéance, il s'agit désormais de la renouveler et de signer l'avenant stipulant que nous respectons les engagements de la loi EGAlim.

L'aide est toujours versée à deux conditions :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €)
- Une délibération fixe cette tarification sociale.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune de Criquetot l'Esneval, le dispositif « cantine à 1 euro » puisqu'il permet, tout en favorisant la mixité sociale, de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et d'alléger ainsi les dépenses en alimentation des familles,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- RENOUELER l'adhésion au dispositif « cantine à 1 euro »,
- FIXER la tarification sociale à 3 tranches selon le quotient familial de la CAF comme indiqué ci-dessous :

Q > 810	4,50 euros
501 > Q > 809	3,90 euros
0 < Q < 500	1 euro

## 8. DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°74 D'UNE SUPERFICIE DE 2591 M<sup>2</sup>

Monsieur VASSELIN explique que la commune de Criquetot l'Esneval a besoin d'acquérir du terrain permettant d'agrandir son cimetière dans le futur.

Cela serait possible en faisant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°74 pour une superficie de 2591 m<sup>2</sup>, qui appartient à l'indivision COUFOURIER et qui a donné son accord.

L'acquisition se ferait au prix de 4 € le m<sup>2</sup>, la commune prenant à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Mme COUFOURIER ne prend pas part au vote pour éviter tous conflits d'intérêts.

M GIBAUD aimerait connaître la superficie du cimetière. M. VASSELIN répond qu'il a une superficie de 5000 m<sup>2</sup>.

Mme BAUDU demande si le cimetière est déjà trop petit ?

Monsieur le maire répond qu'il faut anticiper pour les années à venir.

M. DECULTOT aimerait connaître le nombre de tombes au cimetière. Après recherche en mairie, il y a 804 tombes actuellement.

Mme CHAPELLE demande si le cimetière relève d'une compétence communale.

Monsieur le maire acquiesce en précisant que la compétence est redevenue communale.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention : Mme Marie-Geneviève COUFOURIER) :

- Emet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°74 au prix de 4 euros du m<sup>2</sup> et au fait que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.
- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette vente.

## **9. APPROBATION DU PROGRAMME D'EFFACEMENT DE RESEAUX DU SDE76 VIA LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE -RUE DES CHATAIGNIERS**

M. FOUBERT présente le projet préparé par le SDE76 et Le Havre Seine Métropole pour l'affaire ci-dessous :

<b>N° dossier</b>	<b>Opération</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Part Communale</b>
Projet-AVP-M5698-1-1-2	Effacement de réseaux rue des Châtaigniers	126 000,00 € TTC	38 400,00 € TTC

Il s'agit de l'effacement de réseaux :

- Réseaux électriques :
  - o Dépose de 240 ml de réseau aérien basse tension A1 T 3x70mm<sup>2</sup>+N ;
  - o Etablissement de 224 ml de réseau souterrain basse tension A1 3x240 mm<sup>2</sup>+N
  - o Reprise de 5 branchements
- Génie civil de télécommunication
  - o Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (266 ml)
  - o Etablissement de 939 mètres linéaires de génie civil de télécommunication électronique

M. FOUBERT explique que lors des travaux d'effacement de réseaux de la rue de la Corne, du Temple et du Canot, ceux de la rue des Châtaigniers, n'ont pas été réalisés alors que nous pensions qu'ils étaient intégrés dans cette phase travaux. Il a été demandé de faire un ajout

que nous ne recevons qu'aujourd'hui. Tout le quartier étant fait actuellement, l'effacement de réseau de la rue des Châtaigniers permettrait d'avoir un hameau entièrement terminé. Sur des travaux d'un montant de 126 000 euros, la part du SDE76 reste encore importante.

M. FOUBERT ajoute que la commune a réalisé beaucoup de travaux d'effacement de réseaux à Criquetot. Tout le bourg a été fait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

## **10. REQUALIFICATION DE L'INDICE 76196-129 EN INDICE LEVE PARTIEL ET CREATION DE L'INDICE 76196-214**

Monsieur VASSELIN Stéphane explique que dans le cadre du développement d'une société le propriétaire de la parcelle cadastrée AA 11, sur la commune de CRIQUETOT-L'ESNEVAL envisage la construction d'un bâtiment.

Cependant, cette parcelle est impactée par les indices de cavité souterraine n°11 et 129, recensés par la commune de CRIQUETOT-L'ESNEVAL, et leurs périmètres de sécurité de 60 mètres.

Selon le RICS de la commune, l'ICS 129 correspond à un effondrement d'origine indéterminée indiqué lors d'une enquête orale référencée dans le RICS de juin 1999 du CETE. Cet indice est localisé à environ 15 mètres d'un « affaissement » remblayé d'origine indéterminée situé dans la parcelle voisine cadastrée A442. L'observation terrain ne révèle toutefois aucun élément permettant de le confirmer.

Néanmoins, les documents disponibles ne permettent pas de faire de lien entre l'affaissement et l'ICS 129. En effet, le plan de 1999 fait état d'une localisation, certes peu précise, dans l'emprise de la parcelle (actuelle) cadastrée AA 11.

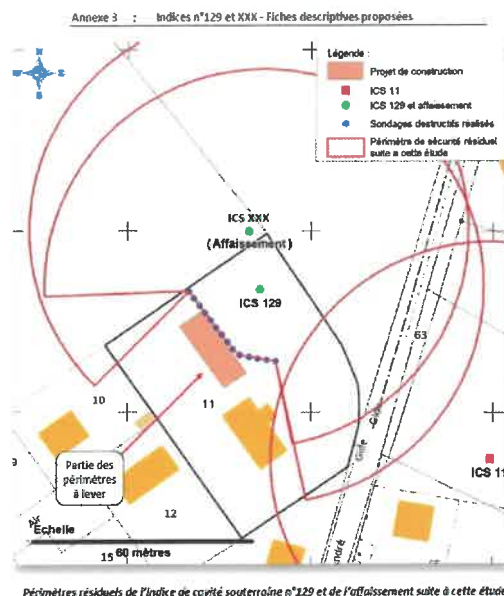
L'ICS 11 correspond à une marnière confirmée par sondages destructifs et inspections

A cette fin, faute d'investigation au droit de l'indice permettant d'identifier sa localisation précise et son origine, FOR&TEC a proposé la réalisation d'une expertise géologique par 14 sondages destructifs profonds entre l'indice 129, l'affaissement et la zone à lever (projet + maison), destinés à analyser l'existence ou l'absence d'anomalie souterraine.

Conformément aux recommandations des services de l'Etat, les sondages sont descendus de 15 mètres sous le toit de la craie, soit entre 35 et 40 mètres de profondeur au vu du contexte géologique local.

Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie est de bonne qualité dans son ensemble malgré la présence de zones naturellement altérées au toit et au sein de la formation crayeuse à des profondeurs aléatoires. Ils n'ont pas mis en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'un fontis ou d'une exploitation souterraine de type marnière, au droit des sondages. Seules des zones de craie dégradées par des infiltrations préférentielles d'eaux pluviales, ont été observées.

Par conséquent, FOR&TEC propose la levée administrative partielle du périmètre de sécurité de 60 mètres de l'indice de cavité souterraine n°129 en arrière des forages et la création d'un indice XXX au droit de l'affaissement remblayé.



Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la requalification de l'indice n°76196-129 en indice levé partiel et la création d'un indice 76196-214 au droit de l'affaissement remblayé,

## 11. SUPPRIME (A REVOIR EN REUNION DE TRAVAIL)

## 12. QUESTIONS DIVERSES

M. DECULTOT souhaiterait avoir des précisions sur les travaux des places CHEDRU et LECLERC. M. FOUBERT explique que les travaux débuteront début juin et qu'ils se termineront fin octobre au plus tard. L'accès voiture sera fermé pendant 5 mois mais les accès piétons et commerces seront possibles. La commune ne sait pas encore par quelle place l'entreprise débutera. Cette dernière va être rencontrée par la suite et un planning va être communiqué. Il y aura une réunion de chantier toutes les semaines à la mairie. La commission voirie/travaux sera invitée à participer à la réunion de démarrage.

Il ne sera pas possible d'avoir de forains au 15 août sur l'ensemble des places.

M. LEVASSEUR explique qu'il y a de plus en plus de poids lourds qui circulent dans la rue du 8 mai pourtant interdite aux plus de 3.5 tonnes. Il faudrait que le policier rural puisse venir constater à 7h du matin de temps en temps afin de les verbaliser immédiatement ou faire de la prévention.

M. DEJARDIN demande quand débuteront les travaux d'assainissement.

M. FLEURET répond que cela sera en 2027/2028.

M. FOUBERT ajoute que la station d'épuration sera construite en 2030.

Monsieur le maire parle également des projets communautaires se situant sur la commune : l'extension de la maison médicale dont les travaux débutent, le centre de recyclage en cours et l'agrandissement de la crèche qui est envisagé. Il y a également prochainement une réunion sur le réseau de chaleur (travaux prévus en 2027-2028).

Monsieur le maire explique qu'une question avait été inscrite à l'ordre du jour mais cela sera revu en réunion de travail.

M. LEVASSEUR demande comment va s'organiser le 15 aout avec les travaux des places.  
Monsieur le maire laisse le comité des fêtes s'organiser.

Fin de la séance : 20h19

**Signatures**

**Alain FLEURET**




**Dominique FOUBERT**



**Sandrine HERANVAL**

*Excusée - Pouvoir à M.  
Bertrand LEFRANCOIS*

**Stéphane VASSELIN**



**Chantal TURQUIER**



**Bertrand LEFRANCOIS**

**Béatrice LEMAISTRE**



**Christian ROBERT**



**Jacques DEJARDIN**

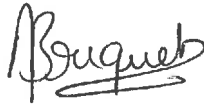


**Sophie BAUDU**



**Gaëtan DECULTOT**

**Magali BOUQUET**



**Marie-Geneviève  
COUFQUIER**



**Sonia LACHEVRE**



**Franck LEMESLE**

*Excusé - Pouvoir à Mme  
Chantal TURQUIER*

**Emilie DEHAIS**



**Cécile VAUDRY**



**Emmanuel FONTAINE**



**Stanislas KULAGA**

**Gontran GIBAUX**

**Séverine CHAPELLE**



**Franck LEVASSEUR**



**Laurent FONTAINE**

*Excusé - Pouvoir à M.  
Gontran GIBAUX*



